



Harcelement d'un huissier... depot de plainte ou pas ?

Par **david340**, le **26/08/2008** à **19:33**

BJR rnrnUn huissier mandaté par Free me harcèle par téléphone (2 par semaine) et par courrier depuis plusieurs mois (3 lettres par semaine) pour me réclamé la somme de 141 €.rnJe me suis adresse a Free pour avoir des explications et Free me confirme aucune dette chez eux sinon ma ligne téléphone et internet serai coupées depuis longtemps.rnDernièrement, j'ai adresse au huissier un mise en demeure en A.R lui demandant de stopper se harcèlement car cela me porté préjudice et pour la famille.rnLe huissier continue de me harceler et demande la preuve que j'ai aucune dette chez Free et menace de saisir mon compte ou salaire.rnQue faire maintenant dois-je deposé plainte et où ?rnrnmerci à vous ...

Par **Marion2**, le **26/08/2008** à **20:15**

Demandez à cet huissier les justificatifs de la dette et demandez à Free de vous faire rapidement un courrier spécifiant que vous n'êtes redevable d'aucune somme vis à vis d'eux.rnEtes-vous certain que c'est un huissier et non pas une Sté de recouvrement ?

Par **superve**, le **26/08/2008** à **20:20**

bonjour, rnrndemandez à free un justificatif selon lesquels tout est en règle pour eux, adressez le ensuite à l'huissier qui vous menace par lettre recommandé avec menace de plainte auprès

du président de la chambre départementale et du procureur de la République.
Adressez également une lettre recommandée à Free dans laquelle vous leur demandez de bien vouloir faire cesser immédiatement les relances à votre encontre sans quoi vous déposerez une plainte.
Enfin, concernant votre dernière remarque, ce n'est pas à vous de faire la preuve de votre "innocence" donc dites à ce fameux huissier (qui n'en est sûrement pas un), la prochaine fois que vous l'avez au téléphone, que s'il ne vous adresse pas immédiatement le justificatif de cette prétendue dette, vous déposerez plainte contre lui. Prenez ses coordonnées.
Bien cordialement.

Par **david340**, le **27/08/2008** à **16:21**

Merci à vous tous,
J'adresse dans la minute une 2eme lettre A.R au huissier (oui c bien un cabinet de huissier) une demande de justificatif de la dette réclamé.
Pour Free c'est déjà fait mais pour eux " en gros " c'est pas leurs probleme, alors lettre A.R avec demande de cesser les relances apres de Free .
MERCI

Par **monicke13**, le **07/11/2011** à **08:00**

Bonjour,
J'habite Marseille, idem à vous tous, lettre d'intimidation de cette Huissier Maître Vennin.
Je pense que nous sommes nombreux à avoir des problèmes face à cet huissier de justice qui utilise des pratiques douteuses, il se peut que sur ce site, il y ait des gens qui travaillent dans le secteur du droit, qui doivent arrêter des gens pareil. De plus, en France, des personnes âgées, des femmes seules avec enfants qui reçoivent des menaces pareilles, fragilisées par la vie peuvent en venir à ne plus faire face, les plus faibles peuvent en venir à des choses extrêmes, cela arrive tous les jours en France.
Comment dénoncer, faire respecter les lois et protéger les plus faibles ? peut-on déposer, à nous tous, une plainte et où ? car le système doit avoir des limites.
Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **18:21**

Bonjour monicke13
Le cabinet de ce huissier se situe dans les Bouches du Rhône?
Pourquoi vous envoie-t-il des lettres d'intimidation?
Expliquez votre situation quant à la créance qu'il vous réclame, cela permettra au forum de vous indiquer vos droits.

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **18:56**

Bonjour Monicke13
Maître VENNIN huissier de justice, n'a aucune compétence dans votre département puisqu'il est dans le département 37 et vous dans le 13;
Il devra passer par un de ses confrères des Bouches du Rhône pour une éventuelle saisie.
Sans titre exécutoire ce huissier de justice ne peut rien faire. Il devra déposer une requête en injonction de payer où vous assigner devant la juridiction compétente dont vous dépendez.
Donc, pour l'instant ne répondez pas à ce huissier et indiquez au forum de quand date la créance qu'il vous

demande de payer.rnrnSi il s'agit d'un crédit il y a peut être forclusion et prescription si il s'agit d'une facture impayée.

Par **tatouer62**, le **13/06/2012** à **09:13**

tu lui envoie un recommandé et suite à ça tu déposes plainte pour harcèlement moral il ne faut pas hésiter avec ses abruti là il ne te fera pas de cadeau alors n'en fait pas non plus et surtout ne pas avoir peur d'un huissier allez bon courage

Par **tatouer62**, le **13/06/2012** à **09:23**

bjr je fais une enquête sur Veronique Balen et ses acolytes car elle fait des procédures qui sont abusives et protéger par la justice bien sûr. Elle est de Douai si vous avez eu à faire avec cette personne ou ses acolytes faites le moi savoir merci ensemble nous pouvons les faire tomber

Par **PIERREJ341**, le **25/11/2012** à **13:29**

il faut déposer plainte contre l'huissier à la chambre départementales des huissiers au chef lieu de votre département

Par **Lamiss37**, le **03/06/2013** à **22:41**

Bonjour je vois que je ne suis pas le seul à être harcelé par cet huissier. Il m'appelle tous les jours sur mon tel privé et au boulot. J'ai un échéancier pour régler mes dettes mais depuis la semaine dernière il m'a laissé 48h pour régler la totalité. Alors que j'ai toujours honoré mes paiements. Depuis c'est menace de saisie véhicule salaire meuble. A-t-il vraiment le droit?

Par **amajuris**, le **04/06/2013** à **17:19**

bjr, en l'absence d'un titre exécutoire (jugement vous condamnant à payer) un huissier n'a aucun pouvoir coercitif contre vous, il agit comme une société de recouvrement. Donc sa seule arme c'est le harcèlement pour vous contraindre à payer. Au prochain appel dites lui que vous allez porter plainte pour harcèlement. Mais le code civil permet au créancier d'exiger de payer la totalité de la dette. Donc vous pouvez refuser de payer et attendre une éventuelle procédure devant un tribunal. ncdt

Par **Lamiss37**, le **04/06/2013** à **23:55**

Merci d avoir répondu. Avec cette huissier ont à convenu d un échéancier que j ai toujours honoré. Et il y'a quelques jours j ai reçu une lettre de convocation pour un arrangement à l amiable. Hors ce n était pas le cas il m'a menacer de me faire rentrer à pied et saisir ma voiture et j avais 48h pour régler la totalité. Mon banquier a proposer de me faire un crédit pour rembourser mes dettes mais l fallait lever le ficp. Il ont refuser. Depuis c est appel tous les jours à mon travail et domicile. Et bonjour les messages de menace. Que faire à pars une plainte qui n arrangera pas le problème.

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013 à 11:50**

bonjour,rnje viens de recevoir un avis de poursuite (après plusieurs lettres de Recocash) de cet huissier de justice par rapport à une dette de 300 € et des bananes : montant d'une caution d'un appartement que j'avais loué avec mon ex compagnon il y a 10 ans.ça devait être prélevé sur son compte à lui et il ne me l'avais jamais dit (on est séparé depuis 9 ans).rnquelqu'un peut-il me dire s'il y a prescription ou pas? je ne sais pas du tout quoi faire.rnmerci

Par **Marion3**, le **09/06/2013 à 12:02**

Bonjour,rnrnCet huisier se trouve t'il dans le même ville que votre domicile ?rnCet avis de poursuite vous a t'il été envoyé en Recommandé AR ?rnY a t'il eu un jugement?rnCdt

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013 à 12:04**

cet huissier n'est pas du tout dans la ville que moi je suis à bordeaux et lui dans le 37.je n'ai pas reçu ce courrier en recommandé AR et il n'y a pas du tout de jugement.je ne reçois que des courriers me disant de payer.

Par **amajuris**, le **09/06/2013 à 15:27**

ne payez rien, ne répondez pas,rncet huissier agit à titre amiable et n'a aucun pouvoir contre vous.rns'il insiste, menacez de porter plainte pour harcèlement.rncdt

Par **Marion3**, le **09/06/2013 à 17:04**

amatjuris a raison, ne répondez pas ou demandez leur simplement le titre exécutoire (qu'ils n'ont certainement pas). C'est une société de recouvrement qui essaie par tous les moyens de vous faire régler une dette forclose.rnrnSurtout ne reconnaissez pas cette dette, sinon la prescription sera interrompue.rnCes sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir. rnrnCdt

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013 à 17:20**

très bien je vous remercie beaucoup pour vos réponses :).

Par **lesly12**, le **19/06/2013 à 18:15**

BONJOUR A TOUS, je suis aussi dans le même cas que vous mais avec un autre cabinet nommé intrum justitia me réclament la somme de 588,72 frais et intérêt compris de la part d'orange pour un contrat que j'ai résilié depuis 2009 alors que je suis toujours cliente chez orange et que je n'ai reçu aucun courrier de la part d'orange stipulant devoir cette somme et aujourd'hui je reçois des lettres de menace et une lettre mandat de projet de saisie du tribunal venant de ce cabinet intrum justitia, non seulement je suis chômeuse et ne vis que du RSA en plus j'ai un enfant en charge, que puis-je faire? je suis à deux doigts de faire une dépression

Par **Marion3**, le **19/06/2013 à 18:29**

Bonjour, S'il n'y a pas eu de jugement, on ne peut vous faire que les mêmes réponses qu'à rdoudou23. Surtout, ne payez rien, (même pas une somme minime, sinon la prescription sera annulée) et pour les courriers, direction postale. Intrum Justitia est une société de recouvrement qui n'a aucun pouvoir. Lisez sur ce forum les nombreux posts concernant les sociétés de recouvrement. Cdt

Par **pat76**, le **20/06/2013 à 19:06**

Bonjour lesly Si vous ne recevez des lettres simples, inutile de les garder et de paniquer. Si il s'agit d'une facture pour un opérateur téléphonique et que cette facture a plus d'un an, il y a prescription dans le cas où l'opérateur n'a engagé aucune action en justice contre vous depuis moins d'un an (article L 34-2 du Code des Postes et Communications Electroniques). Suivez les conseils de Marion.

Par **lesly12**, le **22/06/2013 à 19:11**

merci Pat pour votre réponse cela me rassure, j'avais déposé un dossier de surendettement à la banque de France il y a un peu plus d'un an exactement MAI 2012 et ensuite je l'ai fait annuler, du coup cette année au 30 MAI ils ont recommencé les lettres de menace et de me traduire en justice si je ne paie pas, est-ce qu'il y a toujours prescription du fait qu'ils se sont manifestés un an après que le dossier soit annulé et je n'ai jamais reçu de lettre menaçante ni quoique ce soit de la part d'orange

Par **pat76**, le **25/06/2013** à **17:53**

Bonjour LeslyrnTant que vous recevrez des lettres simples, laissez l'affaire suivre son cours et surtout ne répondez pas.rnrnLa facture ayant plus d'un an et l'annulation du dossier de surendettement ayant réouvert le délai de prescription à un an, l'opérateur n'ayant pas engagé une procédure en justice depuis moins d'un an, il y a prescription de votre dette.rnrnNe vous souciez pas des menaces qui vous sont faites par Intrum Justicia qui procède toujours de cette manière pour essayer d'obtenir un paiement qu'elle n'obtiendra pas en passant par la voie d'un Tribunal.rnrnIntrum Justicia a racheté votre créance à l'opérateur téléphonique à bas prix et tente de vous en faire payer le prix fort.rnrnAttendez la suite en toute sérénité les textes de loi sont de votre côté.

Par **lesly12**, le **02/07/2013** à **21:43**

Bonsoir,rn je reviens vers vous pour un ultime courrier reçu de intrum justitia, pouvez vous m'expliquer ce que c'est un avis de procédure judiciaire? car c'est dit dans ce courrier qu'ils n'ont pas pu trouver un accord de règlement concernant la créance de scté orange, ce qui les conduit à déclencher une procédure judiciaire afin d'obtenir un jugement qui sera applicable immédiatement valable 10ans, ce qui m'exposera à la saisie de mes biens, de mon compte bancaire et des frais importants qui seront à ma charge et que seul mon règlement pourra interrompre la procédure.

Par **pat76**, le **03/07/2013** à **14:56**

Bonjour leslyrnVous avez reçu une lettre simple de la part de la société de recouvrement?

Par **lesly12**, le **03/07/2013** à **20:59**

oui du même cabinet

Par **antirak**, le **03/07/2013** à **22:05**

Un avis de procédure judiciaire ne peut être obtenu que par le créancier (orange) par la présentation de sa créance pour validation auprès du juge civil, via l'intermédiaire d'un officier ministériel (huissier)rnrnEn tout état de cause, s'il y avait un jugement d'un tribunal civil, son exécution relèverait de la compétence de cet officier ministériel et non de celle d'un organisme de droit privé (intrum).rnrnEn conséquence, le courrier que vous avez reçu s'apparente à une manœuvre d'intimidation à votre encontre de la part de ce cabinet de recouvrement et pourrait relever, si ces pressions étaient répétées et insistantes, du délit de pratiques commerciales agressives défini par l'article L.122-11 du code de la consommation et réprimé par l'article L122-11

du même code.rnrnJE vous conseille de porter plainte auprès de la DDPP du Rhone au 245 rue de garibaldi 69422 Lyon cedex mail : ddpp@rhone.gouv.fr pour pratiques commerciales agressives et leur demander de vérifier si les courriers que vous avez reçu répondent aux art 124-1 à 124-7 notamment 124-4 du Code des Procédures Civiles d'Execution auxquelles toutes les société de recouvrement sont soumises.rnrnVous leur expliquez et fournissez toutes les copies de courriers recus de cette société et leur demander de verifier et eventuellement sanctionner tout manquement à l'art 124-4 du CPCE (1500euros d'amende par infraction)

Par **lesly12**, le **04/07/2013** à **12:37**

bonjour,rnmerci pour votre reponse antirak, je vais suivre votre conseille, au prochain courrier de ce genre je porte plainte immédiatement, cest le 3 ème en intervale de 2 mois, encore un autre et j'agis merci beaucoup pour vos soutients et vos conseille ça m'aide beaucoup a ne pas sombrer, je vous tiendrai au courant de la suite des evenements, que dieu vous benisse

Par **adapah**, le **30/07/2013** à **13:25**

Bonjour ,rnMeme problème avec Maitre xavier xxxxxxxxrnPar téléphone , il m'a annoncé saisie sur mon compte bancaire , saisie de mes meubles , saisie de mes animauxrn j'habite dans le 08 et son étude est dans le 37

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **12:08**

Bonjour adapahrnrnAu prochain appel de ce huissier demandé lui s'il agit à l'amiable ou s'il est en possession d'un titre exécutoire émis par un juge suite à un jugement ou une ordonnance en injonction de payer.rnrnVous lui précisez qu'il ne pourra pas vous saisir sans titre exécutoire et que de plus s'il devait le faire il devra passer par un confrère territorialement compétent puisque lui ne l'est pas.rnrnVous ajoutez que vous notez le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation et que vous n'hésitez pas à porter plainte contre lui pour harcèlement moral s'il continuait à vous téléphoner pour vous réclamer le paiement d'une éventuelle dette qu'il doit au visa de l'alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil vous justifier en vous adressant la preuve que vous avez signé un contrat avec un créancier.rnrnEnregistrez la conversation de chaque appel si vous en avez la possibilité.

Par **Malaska**, le **14/09/2013** à **21:56**

Bonsoir,rnrnUne de mes amies (sortant d'hospitalisation et de dépression, personne sensible, dois-je préciser)a été elle aussi harcelée par le même individu et son cabinet pour une dette envers l'opérateur téléphonique.rnMalgré mes appels pour l'aider, personne dans cette officine (située dans le 37 alors que mon amie réside dans le 77) n'a voulu me répondre, prétextant n'avoir affaire qu'avec elle.rnAprès maintes harcèlements, cette amie a concédé à payer une partie de cette dette par mandat auprès d'un compte CCP Limoges quelque chose et se

retrouve aujourd'hui encore menacée parce qu'elle n'a pas pu payer "en temps et en heure" par ces mêmes personnes, alors que la somme s'élevait à 73€ et quelques (passée à plus de 180 à la semaine suivante et aujourd'hui 220).
Acceptant de me laisser enfin plonger mon nez dans ses affaires et à vider quelques tiroirs pour m'occuper de ces courriers et "relances", en écoutant son historique de ces règlements:
1- je constate que l'opérateur (SFR) semble lui avoir laissé deux usuriers sur le dos (ce Me Vennin, puisque vous l'avez déjà nommé, et Recocash (qui au moins cache moins son nom de société de recouvrement); est-ce normal ?
2- qu'aucun des deux ou du moins le cabinet situé dans le 37 ne lui a expédié de preuves de paiement d'une partie de la dette, mais n'oublie pas de la relancer pour la suite -et va même jusqu'à lui demander de se déplacer pour une "convocation" à je ne sais pas combien de kilomètres (je n'ai pas consulté Mappy et autres sites); quitte à me répéter, est-ce normal ?
3- et à vous lire, je constate qu'elle a, hélas, annulé toute éventuelle péremption en acceptant de régler une partie de sa "dette", mais peut-elle maintenant cesser là toute "transaction" avec eux, en s'appuyant sur les extraits et articles de loi que vous citez ici et là ? Que doit-elle faire pour se défendre ? si elle le peut encore.
N.B.: pour connaître le fonctionnement des amendes SNCF, je suis même surpris qu'après paiement d'une partie de ce qu'elle devait, on est continué à la harceler ainsi, alors que l'entreprise ferroviaire citée accepte même d'échelonner des infractions, voire est tenue de cesser toute poursuite si une partie de ce qui lui est dû a été réglé.
Merci

Par **Marion3**, le **15/09/2013 à 11:29**

Bonjour,
Justement le tort qu'elle a eu a été de régler une partie de la dette, alors que la dette était peut-être prescrite.
Quand a t'elle fait ce dernier règlement ?
Cdt

Par **drey.95**, le **16/09/2013 à 17:35**

bonjour, moi j ai un souci avec (je ne sais meme pas si s en est un) huissier . en effet d apres lui il m a envoyé des lettres mais en tout cas il ne se gzne pas pour m harcelé et meme ma soeur a son travail !!! et qui habite a plus de 20 km de chez moi donc chercher l erreur !!! et du coup je l ai appelé pour qu il arrete de m harcelé moi ou ma soeur (car il appel au moins une fois tout leq 2 jours en numero privé apres tout les messages j en ai conclu que c etait toujours lui...) bref il me dis que je lui avais dis que je divorçais alors qu il faudrait que je sois mariée ... mais apparemment je suis une menteuse ! du coup comme j en avais mare qu il appel ma soeur (et non moi) l appel que je lui ai passer ne s est pas tres bien passer ... je sais je dois de l argent a une salle de sport ou j y ai fait 3 cours mais bon depuis cet appel il a augmenter le tarif de pratiquement 100 euros (il m a laisser un message juste apres avoir raccroché!!) c est etonnant !! enfin il me dis que je n aurais que mes yeux pour pleuré et dis que je l ai insulté !!!! la blague surtout qu on ne peut mm pas en placé une avec lui !!! aidez moi s il vous plais il me rend folle !!!!

Par **Marion3**, le **16/09/2013 à 18:13**

Bonjour drey,
A quelle date a été fait votre dernier règlement, si règlement il y a eu ou date

de votre inscription à ces cours
Si c'était important, vous aurez reçu une réclamation de l'huissier en courrier Recommandé AR.
Si votre soeur est ennuyé par cette personne, qu'elle n'hésite pas à déposer plainte pour harcèlement.
Surtout n'appellez pas cet huissier et ne répondez en aucun cas aux courriers de cet "huissier" s'ils ne sont pas envoyés en Recommandé AR.
S'il vous téléphone à votre domicile, demandez à changer de numéro et à être inscrite sur liste rouge (c'est gratuit).
Surtout ne paniquez pas, il va essayer de vous faire peur, mais il ne faut pas oublier qu'il ne peut rien faire.
Donc restez calme et sereine.
Cordialement.

Par **Roz97**, le **23/09/2013 à 07:18**

Bonsoir
Moi aussi j'e suis un peu dans le même cas ' avec les même protagonistes.
La société de recouvrement me réclamait 378.10€ en janvier 2012 ... j'ai par la suite effectuer une première échéance après je n'ai pu honorer les échéancier j'ai reçu des courriers par la suite avec même un projet de requête d'injonction.
En août 2013 j'ai reçu un courrier de cet huissier en question me réclamant le reste de la somme d'ue. J'ai appelé celui-ci pour savoir ce qu'il en était de mon " dossier" il m'a tout de suite dit que j'avais tardé à appeler que je devais faire un paiement par carte tout de suite ' moi je lui posait des questions : " pourquoi cette saisie alors que la maison n'est pas à moi que je n'ai pas de revenue ..." bref il m'a dit que ça ne servait à rien de poser des questions que hé devais payer avant vendredi j'ai appelé un lundi ... je lui ai dit que non je ne pouvais pas ... il m'a dit alors que le lundi suivant la saisie aura lieu et il m'a raccroché au nez ... !!!!! Pff
Ma question :
Le paiement partiel de la "dette" auprès de la société de recouvrement m'a-t-il fait perdre le bénéfice de la prescription de la "dette" le fait d'avoir appelé le aussi ?
Le fait d'avoir appelé peut annuler une prescription si il y a ?
Cordialement

Par **Marion3**, le **23/09/2013 à 17:33**

Bonjour,
La prescription est de deux ans et débute à partir du dernier versement, donc si vous avez effectué un versement (même très minime) en 2012 la prescription en est d'autant repoussée.
Actuellement, votre dette n'est pas prescrite.
Cdt

Par **Roz97**, le **23/09/2013 à 20:25**

Merci pour votre réponse .
Donc en ce moment si j'ai bien compris ' si je reçois des courriers je ne répons pas?!
Cordialement

Par **Marion3**, le **24/09/2013 à 12:10**

Non, vous avez mal compris. D'après les éléments que vous nous avez donnés, votre dette n'est pas prescrite, vous êtes toujours redevable de cette dette.
Cdt

Par **Roz97**, le **24/09/2013 à 19:07**

D'accord merci .

Par **liloupepe**, le **20/11/2013 à 17:45**

bonsoir ,j ai le même soucis de la part d un huissier qui s appelle selarl **xxxxxxx** et associés du département 16 Angoulême .dernier avis avant transmission,en lettre simple ,non recommandé .nil dit pour éviter la transmission de votre dossier ,appelez moi au plus vite .rnpour une réclamation de orange de 709euros ,j ai toujours fait la morte .rndois je continuer ,merçi a vous

Par **liloupepe**, le **20/11/2013 à 17:48**

harceler depuis 1an par recocash ,ensuite recue un courrier de l huissier **xxxxxxxxxxx** et la c est un autre

Par **aguesseau**, le **20/11/2013 à 18:25**

bsr,rnen l'absence de procédure devant un tribunal, les huissiers ou les sociétés de recouvrement qui n'ont pas de titre exécutoire, agissent à titre amiable et ne disposent d'aucun pouvoir coercitif contre le débiteur.rndonc rien ne vous oblige à payer ou à répondre.nil appartient au créancier d'assigner son débiteur devant le tribunal.rncdt

Par **liloupepe**, le **20/11/2013 à 18:44**

vous êtes bien sur de ça aguesseau ,je peux dormir tranquille ,oui au début les lettres de recocash disait qu il allait engager une procédure judiciaire ,hors c est faut ,j aurai été avertie je pense .rnj ai toujours en plus des appels de recocash ,mais je répond plus ,par contre je garde les numéros sur mon fixe en mémoire ,même une fois j ai eu un appel d eux par un portable ,bizarre .des lors je ne répond qu aux appels que je connais ,je pense que comme ca ,ca évite de ma faire du mal moralement .rnen tout les cas merçi a vous rncordialement

Par **aguesseau**, le **20/11/2013 à 18:53**

si vous voulez être sur, comme c'est une question qui revient très souvent, vous pouvez consulter sur ce site les réponse apportées sur les pouvoirs des sociétés de recouvrement.

Par **Marion3**, le **20/11/2013** à **19:09**

Bonjour liloupepe,rnrnJe ne peux que confirmer les propos d'aguesseau.rnrnCordialement.

Par **defy**, le **22/11/2013** à **19:51**

BonjourrnrnJ'ai le même problème que vous (avec Maitre Xavier **xxxxxxxx**) depuis le mois de décembre 2012. Ca fait donc bientôt 1 an que je subis cet harcèlement après avoir résilier, en règle avec AR, mon abonnement mobile chez Virgin. Je viens encore de recevoir aujourd'hui un courrier me menaçant de saisie à mon domicile. rnrnJ'habite dans le 54 et j'aimerais savoir si d'autres personne de ma région on ce soucis afin que nous puissions nous soutenir moralement et trouver les personnes compétentes à contacter dans notre région pour faire cesser tout cela.rnrnMerci d'avance.rnrnUne internaute à bout ...

Par **chaber**, le **22/11/2013** à **20:46**

bonjourrnrnavez-vous lu tous les post-it qui vous donnent les réponses

Par **defy**, le **24/11/2013** à **10:44**

Bonjour chaberrnrnOui j'ai lu les posts mais je pense que si nous sommes plusieurs à faire les démarches en même temps cela aura peut être plus d'influence.

Par **chaber**, le **25/11/2013** à **11:51**

bonjourrnrnvotre idée de faire la même démarche individuelle le même jour est bonne, mais quasiment impossible à réaliser

Par **liloupepe**, le **02/12/2013** à **12:38**

[fluo]bonjour[/fluo]rnrnvoila ce matin ,il y a juste 15mn de cela ,je recois un appel masqué bien sur ,je dis allo et la ,un enregistrement qui me dis ,vous allez avoir la visite d un huissier a votre domicile ,si vous ne le voulez pas ,vous devez appeler aujourd'hui au **xxxxxxxxxxxx** et associées et la coupure net ,pas pu enregistrer ,dommage ,que pensez vous de cette appel .rnje commence a en avoir marre de tout ca .rnmerci pour vos réponses ,mais a la longue ,je commence a avoir peur

Par **chaber**, le **02/12/2013 à 13:44**

bonjourrrn[citation]vous allez avoir la visite d un huissier a votre domicile ,si vous ne le voulez pas ,vous devez appeler aujourd hui au xxxxxxxxxx et associées et la coupure net ,pas pu enregistrer ,dommage ,que pensez vous de cette appel . [/citation]nouvelle méthode d'intimidation. Vous notez le jour et l'heure de l'appelrn[citation],mais a la longue ,je commence a avoir peur[/citation]tout est fait pour déstabiliser l'interlocuteur et le faire céder. Ne faites rienrrnAvez-vous parcouru le forum pour savoir comment réagir?

Par **liloupope**, le **02/12/2013 à 14:29**

merçi pour votre réponse

Par **liloumarie**, le **18/11/2014 à 17:25**

Bonjour , j'ai un problème avec SFR : on me fait payer 2 lignes mobiles fantômes jamais ouverte car jamais reçue aucune puce (aucun contrat papier reçu ni signé ni renvoyé) : au bout de plusieurs factures débitées sur mon compte j'ai décidé de faire opposition auprès de ma banque . Depuis et malgré 2 recommandés au service relation clients de SFR : aucun problème résolu et les factures pleuvent et ils m'ont envoyée un courrier de maitre xavier Vennin (mise en demeure) .rnJ'ai contacté ce cabinet : impossible de m'expliquer , menace verbale de bloquer mon compte bancaire !!! SVP qui est ce monsieur ? pas du même département que moi , est-ce un huissier ou une société de recouvrement ? sa procédure est elle valable ? quelle suite je dois y donner ? c'est urgent !!! SFR me dit que les 2 lignes mobiles sont bien suspendues à ce jour et ils me doivent de l'argent : comment réclamer et arrêter cet huissier qui ne veut rien comprendre ni savoir . Merci d'avance je suis au bout du rouleau .

Par **pat76**, le **19/11/2014 à 15:56**

BonjourrrnJuste un conseil, vous n'appelez plus Me VENNIN (qui porte bien son nom...)et vous attendez simplement de recevoir une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.rnrnLe forum vous indiquera alors la réponse à y donner pour faire valoir vos droits.rnrnAutre précision; Mister VENNIN ne pourra jamais bloquer votre compte bancaire sans la possession d'un titre exécutoire émis par un juge. Je peux vous assurer qu'il n'en a pas en sa possession.rnSimple précision juridique:rnrnAlinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil:rnrn" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".rnrnJurisprudence constante de la Cour de Cassation (Chambre Civile):rnrn" Nul ne peut se constituer une preuve à lui-même"rnrnLes facture de SFR sont des preuves que cette société se constitue à elle-même...

Par **liloumarie**, le **21/11/2014** à **12:41**

merci pat76 c'est super gentil et rassurant ! ouf bon il y a eu du nouveau de mon côté : sfr nous a appelé 2 fois en s'excusant 25 fois de leurs erreurs commises (lignes jamais ouvertes , aucun contrat signé ... : remboursement des factures et de nos recommandés , annulation des poursuites ...) mais cette personne n'était pas au courant du dossier VENNIN . On a demandé un écrit de tout cela , et qu'ils appellent VENNIN pour faire cesser ce bazar . APrès 2 jours j'ai tel à Mister VENNIN pour lui annoncer la bonne nouvelle comme quoi tout était résolu mais il a prétendu le contraire et réclame encore plus son argent avec nouvelles menaces ... (avons envoyés un reco bien salé pour le menacer aussi à son tour , et j'ai prévu d'aller au tribunal de Metz pour aide , gendarmerie pour procès verbal ... car tant que j'ai pas de preuve écrite de sfr je suis pas rassuré) .Votre réponse est très encourageante ça me remonte le moral merci de tout coeur !

Par **alterego**, le **21/11/2014** à **14:11**

Bonjour,rnrnDe toute façon, le susdit Huissier VENNIN ayant son étude en Indre et Loire n'est pas habilité à agir en Moselle.rnrnIl persiste, dénoncez ses agissements dans une plainte adressée au Procureur de la République.rnrnVous pouvez même en avertir VENNIN, il est au courant des suites auxquelles il s'expose, cela lui donnera à réfléchir et et l'envie de vous oublier.rnrnCordialement

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **17:21**

Bonjour liloumariernrnSi ce gentil Me Xavier VENNIN ayant deux études à LIGUEIL 37240 aux : 3, place Gambetta et 17, place du général Leclerc vous importune à nouveau, dites lui que vous allez dans un premier temps saisir le Président de la Chambre départementale des Huissiers de Justice:rnrnB.P 51501rnrn37015 TOURS CedexrnrnTél: 02.47.05.71.92rnrnVous ajoutez également que s'il persistait à vouloir vous réclamer un quelconque paiement pour une dette qui n'existe pas, il aura droit aux honneurs du " Canard Enchaîné" journal auquel vous allez expliquer votre situation. rnrnPour finir vous lui dites qu'il prenne connaissance de l'article 312-1 du Code Pénal afin qu'il est un aperçu du motif de votre plainte qui le concernera.rnrnBien cordialement

Par **alexis374**, le **15/12/2014** à **21:46**

bonjour, je vous contact au sujet de cet huissier : il y a plus de 25 ans mon père a fait un crédit au prêt d'un groupe tel que "cetelem" qui a coulé. il y a 7 ans cet homme (mr Venin XAVIER) débarque chez mes parents après plusieurs coups de fils ou il disait qu'il viendrait récupérer l'argent et peut-être même du mobilier afin de payer les frais d'huissier ! je lui ai donc dit de partir rapidement avant que la colère ne me monte au nez et qu'il ne puisse plus partir que sur un brancard . il s'est donc mit a harceler mon père par téléphone ainsi que son patron qui a fini

par payer la pseudo dette car ce n'était plus en réalité que des frais d'huissier. il a 1 an ou 2 , nouvel huissier , même sujet , mais toutes les références du dossier et les sommes avaient changé . on leur a expliqué , et depuis plus de nouvelles . cet huissier , Me Vennin de ligueil 37 (il porte quand même bien son nom) semblait être connu du nouveau cabinet qui réclamait a mes parents pour avoir réclamé énormément d'argent a énormément de personne sans clore les dettes. mon amie vient de me dire qu'il y a 5 ans son père a aussi réglé sa dette a cet huissier qui il y a quelques jours les a recontacté disant que celle-ci n'était pas finie de payer. semblerait que ce voleur car tel est son métier (il est une honte pour les huissiers) continu de faire des siennes . que faire de légal contre un tel individu contre qui les plaintes n'ont pas eu d'effet pour le cas de mes parents. elles en auraient probablement pas pour mes beaux-parents. n'y a t-il donc pas d'associations vers les quelles se tourner dans de telles situations . merci de vos réponses. en cas de pétition ou de témoignage pour harcèlement lors d'un procès contre lui , contactez moi je vous trouverais un département entier de témoins qui se sont fait dépouiller par ce serpent.rnpour précision , nous vivons en indre et loire donc il est "habilité" en revanche il se déplace souvent avec des chiens de garde , difficile a atteindre l'animal .

Par **Yaojons**, le **30/01/2015** à **00:20**

BonsoirrnJ'ai aussi reçu un message sur mon repondeur de la part de l etude de maitre vennin.j ai fait des recherches sur le net, c'est bien une arnaque, ignorez le , allez porter plainte faites ce que vous voulez et surtout NE PAYEZ RIEN

Par **aguesseau**, le **30/01/2015** à **09:51**

bjr,rnpour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénale.rnà ma connaissance, un message sur un répondeur n'est pas une infraction pénale.rnon ne peut pas interdire à un créancier de vouloir récupérer son argent.rncdt

Par **doubt**, le **03/02/2015** à **21:20**

bonsoir, je viens aussi de recevoir un cop de fil de l'étude en question, avec demande rappel et mention d'un numéro de dossier. Ce fil est instructif...merci

Par **max66**, le **24/03/2015** à **18:53**

ce site est très bienrnJ'ai moi aussi un problème avec ce vennin pour une dette de Sofinco qui date de 2011 (prêt consommation conforama)je travaillais tout allais pour le mieux j'ai commencé à remboursé normalement et j'ai perdu mon travail donc pas pu continué les remboursements j'ai ignoré assez longtemps les courriers de Sofinco repris contact avec eux pour un arrangement et dans la foulée j'ai ce vennin dans les pattes donc j'ai commencé par l'ignoré mais ces menace etant de plus en plus presente j'ai fini par craqué et faire la plus

grosse betise de ma vie lui faire un paiement par carte cb aujourd'hui il me preleve des sommes qui vont de 100 à 150 euros par moi sauf si j'ai le temps de vider mon compte avant qu'il passe (donc au aguet pour payé mes factures avant) rnde plus la societe Sofinco n'existe plus et c'est la societe consumer finance filiale du credit agricole qui remplace eux ne me connaisse meme pas.pas de numero de dossier chez eux rien et fiché banque de France a cause d'eux (Sofinco) qu'Est-ce que je peu faire il me reste 871 euros a payé sans avoir de preuve de cette sommernmerci pour vaut réponse

Par **chaber**, le **25/03/2015** à **07:39**

bonjourrrn[citation] j'ai fini par craqué et faire la plus grosse betise de ma vie lui faire un paiement par carte cb aujourd'hui il me preleve des sommes qui vont de 100 à 150 euros par moi sauf si j'ai le temps de vider mon compte avant qu'il passe[/citation]Le but des officines de recouvrement et de cet huissier, qui est souvent hors de sa juridiction, est de vous faire craquer en demandant un échéancier ou en payant 1€. La forclusion acquise n'existe plus.rnrnLisez le dossier consommation du forum

Par **nouga44**, le **07/04/2015** à **13:56**

Bonjour,rnrnmoi, j'ai une dette de février 2014 avec SFR de 224 euros; il s m'ont relancé aux moins 20 fois avec des lettres de Recocash et maintenant depuis le 6 mars 2015 avec l'huissier de justice Xavier Vennin avec un courrier simple et ils m'ont appelé sur mon portable en le laissant un message menaçant me disant de les rappeler le jour même sinon j'aurais des poursuites et que les frais de justice en plus seraient à ma charge et pour un montant de 300 euros.rnDonnez moi des conseil car je ne sais que faire, je suis seule avec 1 enfant. merci

Par **Theo44850**, le **04/08/2015** à **20:01**

Bonjour , j'ai reçu sur mon répondeur un appel de mr vennin , j ai rappelé ét il doivent me rappelle alors que je n ai pas de dettes du moins à ma connaissance, cela me fait peur .

Par **Yanis3330**, le **12/08/2015** à **18:52**

Bonjour, rnje suis moi même victime des agissements de ce huissier peu scrupuleux qui donne une bien mauvaise image de la profession. rnPour dénoncer le harcèlement de Maitre VENNIN ainsi que de son associé Maitre VIBERT, J'ai déposé une main courante (le commissariat de Bordeaux a refusé ma plainte) bien que cela soit interdit... Ensuite j'ai envoyé un recommandé avec AR à l'étude ainsi qu'une copie du courrier à la chambre départementale des huissiers d'Indres et Loire. rnJ'attends un retour. Personnellement j'attends qu'une chose c'es qu'il envoie enfin mon dossier au tribunal compétent. au moins j'aurai la paix... Bon courage à vous tous!

Par **pascal 59**, le **01/10/2015** à **12:04**

bonjour j'ai reçu ce jour une mise en demeure de scp vennin-vibert 37240 LIGUEL pour une somme de 192,58 .inquiet j'appelle le 02 47 91 38 72 pour des des explication sur cette dette j'explique que je suis demandeur d'emploi avec un dossier de surendettement la dame me dit que la dette n'est pas dans le dossier et que je doit payer 25 euros par mois je lui ai donner mon num de téléphone puis j'ai rechercher le numéro de téléphone et je suis tombé sur toutes ces imformations merci a tous les auteurs de messages j'ai faillit tomber dans le panneau merci encore cordialement PL

Par **Seine-et-Marne**, le **07/10/2015** à **18:27**

Bonjour, rnJ'ai eu aussi un message ce matin de maître Venin le même blabla que vous rnPar contre j'ai appelé ils m'ont dis qu'il n'y avait rien sur mon dossier rnJe trouve ça louche quand même rnIls m'ont demandé mon numéro de téléphone fixe et le 09 d'Internet vous pensez que c grave et je dois encore attendre a un harcèlement ??

Par **pascal 59**, le **07/10/2015** à **21:10**

bonsoir depuis avoir donner mon numéro de tel j'ai reçu des sms de menaces ,un message vocal sur mon répondeur et même ce midi un sois disant monsieur du service des cartes vitale je ne répond a rien faite en de même si il n'a pas de titre exécutoire d'un jugement c'est très louche moi je ne donnerais rien sans preuve ...rncordialementrnbbon courage

Par **pascal 59**, le **08/10/2015** à **13:40**

bonjour des nouvelles sur ma situation : ce matin 4 appels privés,pas de sms,a 12h05 appel privé je décroche un monsieur d'une voix calme se dit du service carte vitale avec photo ?? septique je creuse un peu il me demande si j'ai reçu le courrier envoyé il y a 3 semaines je réponds non ,je le déstabilise en lui demandant mais la cpam travaille entre midi et deux ,il me réponds oui il y a des personnes que l'on ne peut pas joindre la journée il sent le doute en moi ,il me dit(mon numéro ne s'affiche pas?) je vous rappelle d'un numéro visible .le numéro 333646 s'affiche je ne décroche pas et je fait une recherche sur le numéro ...ARNAQUE numéro très ressemblant a la cpam qui lui est 3646 !!donc j'écoute mon répondeur et maintenant c'est madame legrand du service carte vitale qui veut me parler la voix de cette dame ressemble a celle de la dame qui me disait de payer 25 euros par mois !!! j'ai appeler mon opérateur mobile et avec lui ai activer des options comme blocage appel privé et antispam sms a suivre cordialement Pascal

Par **gegee22**, le **16/02/2016** à **19:33**

bonjour donc je résume suite à un impayé en 2012 pour un pret fidem un huissier de justice est venu chez moi et nous avons conclu que je donnerais ce que je pouvais tous les mois jusqu'a la fin de la dette 1500 euros, donc depuis 2012 je donne ce que je peux puis en janvier 2016 un message sur mon répondeur me disant de rappeler maitre Vennin Xavier urgent, le lendemain je rappelle et on me demande de payer un peu plus de 800 euros pour fidem donc j'explique que je verse un minimum de 30 euros par mois à maitre B.... mais la femme qui ne se presente pas me dit vous devez 802.80 vous payez maintenant sinon on vous saisi. Je décide de contacter Maitre B... et lui me dit que celà fait 3 mois que fidem avait repris le dossier et que le cabinet qui reprenait mon dossier devait me prévenir, il me dit aussi que je ne devais plus que un peu plus de 500 euros à donner, il me dit aussi que les 30 euros que je donnais (donc 90 puisque 3 mois) ont été reversé sur un autre dossier que j'avais aussi chez lui, mais et surtout il me dit de demandé un titre exécutoire et un huissier territorialement compétent, donc le jour meme je rappelle le cabinais de mr Vennin et demande le titre exécutoire ainsi que l'huissier tér... elle me répond sèchement "très bien je vous l'envois" , donc 1 mois passe et aujourd'hui un homme ce disant être Maitre Vennin me téléphone et me menace de geler mon compte et de saisir tous mes biens en plus comme je demande un titre executoire les frais de tribunaux seront à ma charge, donc là j'ai le coeur serré je ne sais plus quoi faire il faut savoir qu'a ce jour j'ai tout de même remboursé 2390 euros, je suis en arret depuis le mois de mai suite à la découverte de tumeurs sur un poumon et je me dis que ca ne vaut pas le coup de se battre si je dois tjs payer encore et encore. Si quelqu'un pouvait m'aider ce serait vraiment merveilleux. merci

Par **allegoria13**, le **24/03/2016** à **15:23**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnJ'ajoute ma pierre à ce topic, victime de harcèlement (appels à toutes heures et plusieurs fois par jour) depuis des semaines de la part de ce Vennin, j'ai finalement décidé de les rappeler.rnrnEt quelle surprise, un homme agressif, malhonnête et TRES irrespectueux. Je suis restée calme au possible, en lui demandant quelle était la nature de cette dette dont je n'étais pas même au courant. Et là flots d'injures, puis il me raccroche au nez.J'ai rappelé pour lui signaler son attitude (réponse : Mais vous êtes qui vous, j'ai fini de parler alors je raccroche c'est tout)...., alors que je n'étais nullement énervée(au depart, ensuite, ce fut une autre histoire).rnrnJ'avais déjà lu ce sujet et m'étais inspirée des astuces données, je lui ai parlé de titre exécutoire, les insultes ont simplement redoublées (preuve de faiblesse à mon sens), il a fini par me dire que ma ligne de tel serait coupée (impossible car je ne suis plus chez SFR et je ne leur dois rien qui plus est.) et m'a re insultée.rnrnJ'ai conclu la conversation en lui disant que j'allais porter plainte pour harcèlement moral et signaler leurs pratiques douteuses, ce quoi il a n'a rien répondu et à raccrocher.rnrnMême si ne pas leur répondre est une bonne solution, je pense que les appeler une fois et une bonne chose, ne pas se laisser démonter, leur montrer qu'on ne cédera pas, et leur souligner leur comportement déplorable.rnJamais vu ça, comment se fait-il qu'ils soient encore debouts ?

Par **alterego**, le **24/03/2016** à **21:22**

Bonjour,rnrnNe vous aventurez pas sur un terrain que vous ne connaissez pas, ne répondez pas aux appels. Contentez-vous de faire "le mort", ce sera plus sage. rnrnMaître V..... est bien

huissier de justice du 37. Ce n'est pas lui qui vous répondra mais un clerc ou autre.rnrn"Ne pas se laisser démonter" consiste à ne pas répondre.rnrnUne plainte suivrait un classement vertical (poubelle).rnrnCordialement

Par **chaber**, le **25/03/2016** à **07:31**

bonjourrnrn[citation]rnEt quelle surprise, un homme agressif, malhonnête et TRES irrespectueux. Je suis restée calme au possible, en lui demandant quelle était la nature de cette dette dont je n'étais pas même au courant. Et là flots d'injures, puis il me raccroche au nez[/citation]le but est de vous déstabiliser pour obtenir un accord de règlement.rnrn[citation]je lui ai parlé de titre exécutoire, les insultes ont simplement redoublées (preuve de faiblesse à mon sens[/citation]confirmation de ce j'ai précisé ci-dessusrnrnS'il avait ce titre exécutoire il s'empresserait de satisfaire à votre demande.rnrnNe pas verser un euro ni s'engager à payer un échéancier.rnrnRéclamer par LRAR copie du titre exécutoirernrnNoter les jours et heures des appels. Une grande fréquence vous permettra de faire intervenir la DGCCRF et de la CNILrnrnRelisez le post-it sur les officines de recouvrement

Par **alterego**, le **25/03/2016** à **10:29**

Bonjour,rnrnDe plus il n'est pas compétent dans votre département.rnrnComme le précise **Chaber**, il n'a pas de titre exécutoire. Il agit dans le cadre d'une procédure amiable qui ne fait pas d'une "tentative d'intimidation" un délit. Oubliez l'expression "harcèlement" dont il est de mode de s'en gargariser à tort et à travers.rnrnSi vous êtes véritablement débiteur et que la créance ne soit pas forclosée, le recouvrement sera confié à un huissier compétent du 86 proche de chez vous.rnrnPermettez-moi de douter qu'il vous ait insulté même si le ton est monté entre vous. Les huissiers disposent d'un vocabulaire suffisamment riche pour ne pas s'abaisser à cela d'autant plus qu'il n'y a pas lieu.rnrnIl n'a peut-être pas été informé par SFR que vous étiez à jour de règlement. Contactez l'opérateur qui mettra fin à sa mission.rnrnCordialement

Par **tex willer**, le **04/07/2016** à **16:11**

BonjourrnJe suis dans le même cas que vous.rnle plus simple est d'informer la chambre départementale des huissiers de justice d'indre et loire aurn02 47 61 42 85rnPeut-être que si nous agissons avec eux comme Maître Vennin agit avec nous, c'est à dire leur téléphonons à chaque appel ou lettre reçues, peut-être que cette chambre demandera à cet huissier de nous envoyer la condamnation émise par le tribunal à notre égard.Pour ma part je n'ai même pas été convoqué au tribunal.rnCordialement.

Par **cherokee47**, le **04/04/2017** à **20:18**

Bonsoir à tous,rnje viens de lire tous vos échanges au sujet de ce cabinet d'huissiers (Vennin-

Vibert), et je m'interroge.rnJ'ai reçu un courrier simple aujourd'hui me disant que suite aux différentes relances(aucune reçue à ce jour), je devais payer dans les plus brefs délais une dette(qui n'existe pas puisque la somme réclamée a été payée en temps et heure - cf. le relevé de compte bancaire à date-)et à défaut menace de blocage de comptes bancaires, saisie et autres réjouissances du genre.rnAppel téléphonique au cabinet, et là, je tombe sur une dame(courtoise au demeurant) qui me dit qu'elle bloque le dossier dans l'attente de l'envoi d'un justificatif de paiement.rnLa question que je me pose est la suivante: est-ce qu'un relevé bancaire atteste d'un paiement effectué par virement? et si oui, puis-je me permettre de rajouter dans mon courrier que j'informerai la chambre départementale des huissiers de justice d'Indre et Loire de leur attitude intimidante et limite diffamatoire.rnEn vous remerciant par avance des conseils que vous pourrez me donner, je vous prie de m'excuser pour la longueur de mon message

Par **chaber**, le **04/04/2017** à **20:32**

bonjourrnHors de son département cet huissier n'a aucun pouvoir et agit comme une officine de recouvrement par lettre simple.rnPuisque vous dites être à jour du paiement de votre dette, il appartient à cet huissier de votre faire parvenir un titre exécutoire.rnSi relances téléphoniques vous notez soigneusement les dates et heures en vous réservant la possibilité de déposer plainte auprès de la DGCCRF

Par **cherokee47**, le **04/04/2017** à **21:43**

Merci Chaber pour votre réponse. Je vais me "fendre" d'une réponse circonstanciée à ce cabinet d'huissiers avec preuves à l'appui et rappel d'articles de loi trouvés dans cette discussion.rnJe reviendrais vous donner des nouvelles dès que possible.rnBonne soirée à vous!

Par **davdeno**, le **03/06/2017** à **07:21**

Bonjour, j'aimerais juste ajouté ma petite pierre à cet article.rnAfin d'avoir un papier signer du tribunal qui prouve que vous ne devez plus rien, faite une demande au tribunal d'instance le plus proche . il faut faire une demande de vérification de créance, le créancier sera obligé de faire parvenir au tribunal un justificatif ou est noté la somme due et la date du dernier versement, prouvant donc lui-meme si il y à forclusion ou prescription de votre dette. bon courage et merci pour les infos que je n'avais pas.

Par **morobar**, le **03/06/2017** à **08:13**

Bjr,rnC'est une grosse caillasse dans le jardin.rnLa vérification en question ne peut avoir lieu que dans l'instruction d'un dossier de surendettement.rnIl n'existe pas de procédure comme celle décrite de vérification d'une créance et du respect d'un planning de versement.

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **16:53**

Bonjour tout le monde j'ai reçu un message vocal pour payer 400€ par apport eni gaz j'ai parlé avec la secrétaire de monsieur venin pour payer chaque mois 30€ elle m'a dit non il faut payer 80€ .Après elle a raccroché directement et aujourd'hui j'ai reçu un autre message vocal ma dit que huissier va venir chez moi le 30 mars rnS'il vous plaît aidez moirnEst ce que il peut venir comme ça?

Par **morobar**, le **26/03/2018** à **17:27**

Bonjour,rnLorsqu'on a des dettes, et que le créancier ne veut pas lâcher l'affaire, un jour ou l'autre un huissier sonnera à la porte.rnEn fait il y aura plusieurs passages d'huissier, le dernier avec 2 policiers et un serrurier pour ouvrir/défoncer la porte.

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **17:33**

Mais j'ai demandé pour payer en plusieurs fois

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **17:36**

Est l'appel que j'ai reçu c'est 02 est moi j'habite à 47

Par **amajuris**, le **26/03/2018** à **18:27**

bonjour,rnle créancier peut exiger de son débiteur, le paiement en une seule fois de sa dette.rnce n'est pas le débiteur qui décide.rnl'huissier n'est donc pas obligé d'accepter un paiement en plusieurs fois.rnsalutations

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **19:09**

Merci pour votre réponse j'ai appelé tout à l'heure la secrétaire de huissier pour négocier avec elle,elle ma dit que mon dossier il est plus chez l'huissier donc il faut contacter eni gaz rnJ'ai rien compris aidez moi svprnDonc il vient l'huissier ou non?je ne sais pas!!!!rnMerci d'avance.

Par **LamiaHoran**, le **17/05/2018** à **16:59**

Bonjour a tous je suis dans la même situation que vous je leur dois 144euros par rapport a ma fermeture de compte chez La Poste chez qui tout s'est bien passé (découvert recouvert et compte fermé) je ne sait pas quoi faire j'ai rendez vous avec ce Venin a Ligueil sachant que je suis du 78 déjà est ce normal? par ailleurs au téléphone elle m'as ri au nez lorsque je lui ai expliquer ma situation financière elle ne pas pas laisser parler a été très hautaine et insultante pas du tout pro de plus elle m'as dis qu'un huissier de justice aller passer saisir mes biens et que j'allais être inscrite dans le registre des interdit bancaire pendant 5 ans avant de me raccrocher au nez!! *La poste ne me demande de rien payer et mon compte a été ferme est ce normal? j'hésite a me déplacer je pense qu'il le font exprès d'être loin si je m'y rends je vais forcément parler avec les mains ça va se retourner contre moi.

Par **Ycon**, le **27/06/2018** à **06:25**

Bonjour, rnJe me permets de vous écrire car n ayant jamais eu de problème financiers je suis un peu perdue. rnMon oncle avait un crédit chez cetelem. rnNe s en sortant plus du tout financièrement il a vendu son appartement pour rembourser ses dettes. rnIl pensait avoir soldé son crédit en leur versant 8000€ en 2010. rnSeulement voilà il a reçu un coup de fil de Neuilly Contentieux lui demandant de les rappeler pour trouver un arrangement. rnLe soucis c est qu' il n a jamais reçu de relevé. Aucun courrier avec accusé de réception. rnQuand il leur demande un relevé on lui dit que c était a lui de faire attention !! rnIl est malade il fait de son mieux. rnIl restait à priori 654 € a payer on lui en demande plus de 3400 aujourd'hui rnPouvez vous me dire si j ai un recours ... rnOu vers qui je pourrais me diriger pour avoir un peu d aide . rnVous remerciant d avance . rnrnCordialement Audrey

Par **Tisuisse**, le **27/06/2018** à **07:26**

Bonjour,rnrnNeuilly-Contentieux est une officine de recouvrement, rien d'autre, surtout pas un huissier de justice.rnLisez le dossier en en-tête du forum "droit de la consommation" traitant des "officines de recouvrement". Vous saurez alors quelle attitude prendre vis à vis de cette officine, ce qu'il faut faire et, surtout ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas tomber dans leurs griffes.

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **02:18**

le 22/decembre 2018rnbonjour a tousrnjai reçu des couriers de la societe **xxxxxanonymisation** qui au depart nous reclamais plus de 3000 euros pour un credit **xxxxxanonymisation** banque et ensuite plus que 1816 euros avec un harcelement au telephone avec bien sur des menaces et ensuite rnjai reçu moi aussi des couriers de ce vennin qui me reclame 3949 euros pour un credit de chez **xxxanonymisation** seulement ses deux dettes a ete effacer suite a un dossier de surendettement alors que moi et mon ami somme adultes handicapé et que mon ami a un grave cancer en plus tenez vous bien si je regle dans le mois qui suis j'ai droit a une reduction de 40% et si sais dans les 2 mois a 20% quel generosité rntoujour est t'il que sais suite au courier de se vennin avec ses reduction qui m'on mis la puce a l'oreille cr a la reception du courier **xxxxxx** nous avons fippé grave et le j'ai

dit il y a une arnaque et j'ai donc chercher sur internet se qui m'a amenné ici et sur un article de 60 millions de consommateurs pour la société eos donc j'ai bien conservé ses deux courriers et je vous invite à faire comme moi aller déposer plainte pour harcèlement et abus de confiance en se qui me concerne sur personne vulnérable rñDONC AUCUNNE CRAINTE SI VOUS RECEVEZ SE GENRE DE COURIER QUI FONT TRES PEUR SURTOUT A L'APPROCHE DES FETES DE FIN D'ANNÉES je pense que je vais pouvoir demander des dommages et intérêts pour ses deux tordu

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **02:21**

moi aussi on ma demander des preuve que je n'avais pas de dettes que j'ai d'ailleurs envoyer par contre apres a nouveau coup de telephone j'explique que j'ai envoyer la preuve qu'il ons bien sur soit disant pas reçu donc je les envoie xxxxx et la je vais déposer plainte sans hesite

Par **Tisuisse**, le **22/12/2018** à **17:25**

Ce n'est pas à vous de prouver que vous n'avez plus de dettes, c'est à cette officine de recouvrement de prouver que vous, vous avez une dette, ne renversez pas la preuve. L'officine vous réclame des sous, à elle de prouver ce qu'elle demande, nuances.

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **18:02**

d'accord mais de toutes facon comme je sais maintenant que sais une arnaque je vais déposer plainte sans hesité sais une honte d faire peur a des personnes handicapées ou age de la sorte il faut qu'il sois puni ses gens la pour que cela s'arrete ceci dit c'est une arnaque parmi tant d'autres mais de se genre la on y crois plus facilement

Par **morobar**, le **23/12/2018** à **08:15**

Bonjour,rñTraiter d'escroc ou d'arnaqueur quelqu'un qui ne fait que réclamer son dû c'est un peu fort de café.rñAlors certes, le créancier s'est montré négligeant, n'a pas réclamé à temps et perdu ses droits, on est bien d'accord.rñMais que dire alors de celui qui a emprunté et se montre incapable d'honorer sa signature ?rñSi on reste dans le même registre, on va lui aussi l'insulter, genre "il a perdu son travail car c'est un bon à rien "...

Par **daniel39**, le **23/12/2018** à **08:35**

mais monsieur se n'ais pas un creancier qui reclame se son des huissier ou agence de recouvrement qui sont des escrot et essaye de tirer de l'argent a de pauvre gens se sont des

arnaqueur au cas ou vous ne l'auriez pas compris et vous ne connaissez pas la vie e tous le monde pour vous permette de les juger donc j'estime que vous n'avez rien a faire sur se forum d'entre aide vous ne croyez pas regarder donc se qui boue dans votre marmite et occupez vous en et ne vous occuper pas de la vie des autres vous ete un voyeur bou quoi

Par **morobar**, le **23/12/2018** à **10:36**

Je n'ai que faire de votre opinion, et les lecteurs ici ne s'y trompent pas.rnCe n'est pas un forum d'entraide solidaire, ni les restos du cœur.rnOn n'est pas solidaires de vos dettes, autres délits ou infractions.rnVous exposez une situation et obtenez des réponses juridiques.rnMais étaler votre science en traitant vos créanciers d'escrocs c'est trop.

Par **amajuris**, le **23/12/2018** à **10:40**

Daniel rnCe n'est pas un forum d'entraide mais un forum de conseils juridiques et vous ne pouvez pas interdire à qui que ce soit d'intervenir. rnSalutations

Par **daniel39**, le **23/12/2018** à **10:40**

Message injurieux supprimé

Par **VINCHUB**, le **18/02/2020** à **18:33**

Bonjour,rnrnJe souhaite moi aussi apporter ma pierre a l'édifice car cette société de recouvrement pratique le harcèlement de manière très professionnelle.....rnrnCommunication 0 pointé ; demande d'explication on me raccroche au nez ,menaces ect.rnrnJe n'ai rien contre les huissiers de justice mais là honte a la profession.....rnrnCeci dit les faits :rnrnMa maman de 87 ans part en maison de retraite début 2019. Tout naturellement mon frère rapporte la box SFR en agence où il est très bien reçu et à la question :rnrn"fait-il envoyer un courrier de résiliation?"rnrnRéponse "Non votre maman est cliente GSM nous nous occupons de tout".rnrnEn effet, durant 3 mois SFR s'occupe de prélever le compte de ma maman.rnrnNous décidons de bloquer les prélèvements et envoyons un courrier en A.R à SFR afin de relater les faits.rnrnPlus de nouvelles, parfait problème réglé.rnrnMais non il y a deux mois SFR a vendu la "dette" et c'est là que Me Vennin a commencé à écrire à ma maman.rnrnOuf il n'avait pas son nouveau N° de téléphone .rnrnHélas comme j'ai eu la mauvaise idée de les contacter pour essayer de leur expliquer la situation, maintenant c'est moi qui suis harcelé par SMS.rnrnA la lecture des posts précédents il est urgent de ne rien faire mais sincèrement ce genre de situation est inadmissible et devrait être punis sévèrement par la loi....rnrnSi quelqu'un a une procédure simple et rapide je suis preneur.rnrnrnrnEn conclusion, certes cette société de recouvrement a des méthodes abjectes mais ce que je ne comprends pas c'est qu'une Société Commerciale comme SFR poursuive ce type de relation.rnrnrnrnMonsieur Grégory RABUEL, en qualité de

Directeur Exécutif Grand Public Hébergeur(SFR), faites quelque chose pour améliorer vos services et arrêtez de travailler avec Me VENNIN.rnrnOUI oui vous pouvez considérer ce post comme une réclamation client car ma maman et moi-même sommes toujours client chez vous; pour combien de temps?rnrnPour information l'ancien N° d'abonné de ma maman était le XXXXXXXX (*interdit sur ce site*).rnrnBonne journée a tous.

Par **amajuris**, le **18/02/2020** à **18:44**

bonjour,rnrnnous sommes un site de conseils juridiques gratuits et ce site ne peut pas intervenir pour régler des litiges entre des personnes mais seulement donner des conseils.rnrnce qui me surprend dès le début du message, c'est la façon dont vous auriez résilié le contrat avec le FAI, je suis surpris que ce FAI ait répondu qu'il n'y avait pas besoin d'envoyer un courrier de résiliation, le simple fait de reporter la box me semble insuffisant (voir les conditions contractuelles de résiliation) et n'a rien à voir avec le fait d'être client GSM qui concerne le téléphone portable.rnrnSalutations

Par **Dalekfr**, le **11/11/2020** à **00:36**

Bonjour , je viens de recevoir par mail un courrier de vennin :rnrnMonsieur X,rnrn Je suis mandaté par SFR pour recouvrer votre dette relative à votre contrat xxxxxx.rnrn(Factures de votre contrat référence xxxxxxxxxx pour la ligne xxxxxxxxxx)rnrnDans ce dossier, vous devez à SFR la somme de 179,03 €.rnrnA la demande SFR, je dois statuer sous huitaine, sur les suites à donner à votre affaire.rnrnPour trouver une issue amiable et favorable à vos deux parties, je suis ouvert à la négociation, et vous invite soit :rnrnA régler votre arriéré sur notre site de paiement sécurisé : <https://www.huissiersplus.com>rnrnIdentifiant : xxxxxxxxxx - Code Personnel : xxxxxxrnrnA me contacter avant le 20/11/2020 au +33247913872.rnrnSans règlement ou contact de votre part dans ce délai, je serais dans l'obligation de poursuivre le recouvrement de votre dette.rnrnVeillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.rnrnSELARL VENNIN - VIBERTrnrnHuissier de Justice
Outre que ce "huissier" agit hors de son territoire et donc n'aura rien , j'aimerais savoir a partir de combien de mail on peut considère ca comme du harcèlement?

Par **morobar**, le **11/11/2020** à **08:24**

Bjr,rnrnC'est du harcèlement si vous n'êtes pas débiteur de la dette alléguée.rnrnSinon cela reste du recouvrement.rnrnEt le nombre de mail aggrave votre situation puisque cela traduit une résistance abusive.

Par **amajuris**, le **11/11/2020** à **10:41**

bonjour,rnrnsi la dette existe, le créancier a le droit de demander à son débiteur de payer et de réitérer sa demande si le débiteur s'obstine à ne pas payer.rnrnagissant à titre amiable, un

huissier peut agir sur tout le territoire national comme une société de recouvrement.rnrnsalutations

Par **BrunoDeprais**, le 11/11/2020 à 17:39

Bonjourrnrn rnrnQue l'huissier commence pas vous envoyer un recommandé, surtout avec le nombre de tentatives d'escroqueries via le net.rnrnQui vous prouve que l'expéditeur du mail est bien un huissier? rnrn rnrnDe plus vous affirmez que l'huissier hors de sa compétence territoriale, dans l'état il ne peut rien faire contre vous.

Par **Visiteur**, le 14/11/2020 à 09:10

BonjourrnrnVous avez utilisé un fil ancien, mais l'avez vous parcouru? car beaucoup de réponses y figurent.rnrnIl est facile de vérifier que ce cabinet existe et il existe. Sa compétence territoriale ne lui interdit pas de vous contacter et il pourra missionner un collègue de votre secteur le cas échéant.rnrnEnsuite, soit vous reconnaissez que le contrat de votre mère comportait des frais de résiliation, soit il n'en est pas fait mention, soit vous refusez de les payer...rnrnSouvenez vous que le gagne pain de l'huissier consiste à obtenir un accord de règlement de votre part, mais il n'a pas **de titre exécutoire**.